

Mardi 24 mars 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 25 mars prochain, le projet de loi programme pour l'outre-mer sera examiné par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée Nationale, après avoir été adopté par le Sénat le 12 mars dernier.

S'il était adopté en l'état, ce projet de loi aurait des conséquences catastrophiques en Nouvelle-Calédonie, notamment en ce qui concerne l'accès au logement des classes moyennes.

Il se trouve que dans cette affaire, la Nouvelle-Calédonie a la possibilité d'être entendue, puisque l'un de ses députés, Gaël YANNO, a été désigné comme rapporteur du texte à l'Assemblée Nationale.

Hier, lundi 23 mars 2009, le président Harold MARTIN a réuni au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'ensemble des représentants du secteur du BTP en présence du député Gaël YANNO. Il importe en effet que ce dernier puisse faire entendre la voix unanime de la Nouvelle-Calédonie sur une disposition d'avantage conçue pour les départements d'outre-mer, mais pénalisante pour notre territoire.

En matière de défiscalisation des investissements outre-mer, le projet de loi concerne essentiellement le logement et envisage schématiquement de réserver l'aide exclusivement aux logements sociaux.

La conséquence, en Nouvelle-Calédonie, serait de réserver les opérations de logements défiscalisés aux opérateurs institutionnels, écartant de fait les opérateurs privés. Or ces derniers réalisent en moyenne 500 logements par an, dont le loyer moyen se situe aux environs de 100 000 F CFP. L'application immédiate de ce volet de la loi programme outre-mer se traduirait par une augmentation de 56% des loyers de ces logements destinés à une population qui représente aujourd'hui 19% des salariés. Les conséquences seraient catastrophiques tant du point de vue social qu'économique.

Le président Harold MARTIN, qui a déjà appelé l'attention du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Yves JEGO, souhaite obtenir, au minimum de l'Etat, un différé d'application de ce texte en Nouvelle-Calédonie afin de :

- ne pas saborder les opérations de construction de logement en cours ;
- pouvoir mieux apprécier la situation économique 2009-2010 ;
- se laisser le temps de trouver un dispositif de substitution et continuer d'aider les classes moyennes à se loger et accéder à la propriété.
